



Chauffage collectif dysfonctionnel

Par **colombine14**, le **29/03/2014** à **11:54**

Je suis co-proprétaire d'un appartement au dernier étage d'un immeuble chauffé collectivement. Depuis 3 hivers je n'ai pas de chauffage (ai dû acheter radiateurs électriques et faire un constat d'huissier).

Un diagnostic a été fait par le syndic et une entreprise concluant à un dysfonctionnement à divers niveaux de l'immeuble (chaudière, manque de dérivation dans autres appartements, etc.) et dans l'installation interne à 3 appartements dont le mien.

Ils recommandent des travaux qui doivent être fait ensemble (immeuble et appartements) sans garantie de réussite.

L'AG de décembre a refusé les travaux du fait qu'ils seraient compliqués, onéreux et non garantis.

Je souhaite sortir du système de répartition des charges de chauffage où je paye 40% pour tous les co-proprétaires pour un service que je ne reçois pas. Comment dois-je faire ?

Pouvez vous me donner des références de jurisprudence ?

Cordialement

Marie Santiago